



Extrait du PI-GROUPE

<http://www.pi-groupe.net>

Projet CAFLUCA

- FRANCAIS - partenaires - Clients partenaires - UCM-TECHNO -



Date de mise en ligne : mardi 25 aot 2009

PI-GROUPE

Projet étudié pour le compte du Conseil Régional de Ziguinchor en vue de désenclaver la Casamance par rapport à elle-même et ayant pour objet :

1. **L'acquisition d'une flottille de navire bus** (ou vedettes de transport passagers) pour le transport des personnes et des biens pour désenclaver les populations des îles de la Casamance et des villages dont le transport fluvial est une alternative aux mauvaises routes. Le montant est estimé à CFA 3 milliards de francs.
 2. **La création d'une société mixte d'exploitation** composée des collectivités locales de la région de Ziguinchor pour l'exploitation de la concession sur la base des études financées par l'ambassade de France.
 3. **La réalisation par le cabinet des études environnementales et géographiques** du fleuve Casamance, les études sélectives de types d'embarcation adaptée, le cahier de charge pour un type d'embarcation.
 4. L'accord marqué par le chantier Martinez Construction Navales de Saint Cyprien (riche de 33 ans d'expérience ayant construit à leur actif plus de 46 bateaux professionnels) d'étudier les paramètres de création de ces ferry.
-
- Notre constructeur a évoqué la possibilité pour le projet d'obtenir aides et financements nécessaires à la réalisation du projet. Le président Oumar Lamine Badji avait fait inscrire sur son budget le déplacement d'une équipe pour évaluer les sites d'exploitation et estimer l'adaptation à apporter à une proposition à nous faire. Mais sa mort prématurée a mis terme à ce dossier (CFA 9.756.000 francs).

 - Nous avons par ailleurs des correspondances du 22/08/06 de la Direction de la Marine Marchande avec ampliation à Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Économie maritime.

 - Le cabinet se désole de l'attitude de l'actuel Conseil Régional de Ziguinchor et recherchera des partenaires pour l'activation de ce projet important pour les populations des îles de la Casamance.